FICHE DE SYNTHESE

LISTE DES PRINCIPALES TYPOLOGIES DE DOCUMENTS ELIMINABLES

Rem. : ce document ne couvre pas l'ensemble des documents éliminables. Pour une typologie plus précise, il conviendra de se référer aux circulaires et instructions de tri.

Documents	**Typologie**	**Délai de conservation**
Elections	Aucune élimination avant 1850.	
	Instructions et circulaires (ministère de l'intérieur, préfecture).	Jusqu'au scrutin identique suivant
	Documents servant à l'établissement et à la révision des listes.	3 ans
	Votes par procuration	3 ans et 4 mois
	Bulletins de vote non utilisés	15 jours (sauf contentieux)
Ressources humaines	Éléments de paiement : états des heures supplémentaires, des primes, de mi-traitement, d'opposition sur salaire, pièces justificatives, etc.	10 ans
	Congés annuels, congés exceptionnels, ARTT : demandes, justificatifs.	2 ans
Patrimoine mobilier, immobilier et foncier	Contrôles techniques : - installations électriques, de gaz, systèmes de sécurité incendie : rapports et bilans ; - équipements (ascenseurs, machines-outils, etc.) : agrément des organismes de contrôle, comptes rendus de visites.	Durée de vie de l'équipement
	Entretien courant des bâtiments ou des sites : demandes d'intervention, rapports d'intervention.	10 ans
	Ventes aux enchères (bois, matériel réformé) : avis, offres, procès-verbal d'adjudication.	10 ans
Finances	Taxes foncières (bâti et non bâti), taxe d'habitation, taxe d'enlèvement des	5 ans

	ordures ménagères, taxe professionnelle : copie de la matrice (taxes foncières, professionnelle) et du rôle général (taxe d'habitation), liste de bénéficiaires de dégrèvements.	
	Pièces justificatives de recettes : titres de recettes (annulation de titres, titres spécifiques pour impayés), bordereau-journal des titres de recettes.	10 ans
	Emprunts : tableau d'amortissement, état de la dette, versements, contrats.	10 ans
	Taxes diverses (*droits de voirie, taxe sur les spectacles, droits de place, débits de boissons, publicité, affichage, droits de mutation à titre onéreux, taxe intérieure sur les produits pétroliers [TIPP], fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, taxe sur l'électricité, taxe spéciale sur les conventions d'assurance, taxe sur les espaces naturels sensibles, taxe locale d'équipement, taxe au profit des conseils en architecture, urbanisme et environnement [CAUE], etc.)* : rôles	10 ans
	Pièces justificatives de dépenses : - bordereau-journaux des mandats ; - factures (fonctionnement ou investissement) ; - bon d'engagement comptable.	10 ans
	Bons de commande et bons de livraison	1 an
	Régie : pièces comptables (pour le détail des typologies, voir l'instruction de 2009, p. 108 et suivantes).	5 ans (ou 1 an après quitus du comptable)
Marchés publics	Offres non retenues	5 ans